Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-213502628-20260223-04_02_26-DE

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers présents : 10 Date de convocation : 10/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de Conseillers votants : 10

L'an **deux mil vingt-six le lundi 23 février à 19 heures30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Julien RICHARD Maire de la commune de Sainte-Colombe.

PRESENTS : - MMES THOMERET - LEBRETON MM RICHARD - AVRIL EVERTS – PICOCHE–BOUYER– BARON– BAQUE –CHESNAY.
Formant la majorité des membres en exercice.
Absents Excusés : Néant
Absents : Néant

Délibération 04/02.26
Le conseil municipal désigne Olivier BAQUE comme secrétaire de séance ;

OBJET : FINANCE8 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITLF 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les restes à réaliser, les dépenses imprévues).

Le montant des crédits des dépenses d'investissement inscrites au budget principal 2025 (hors chapitre 16, restes à réaliser, report, dépenses imprévues) est de 426 474.53 €. Il est possible d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 106 618.63 € (soit le quart de 426 474.53 €).

Le budget primitif 2026 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

		MONTANT AUTORISATION D'ENGAGER 2026
CHAPITRE 20	**Immobilisations incorporelles**	
CHAPITRE 21	**Immobilisations corporelles**	
CHAPITRE 23	**Immobilisations en cours**	
CHAPITRE 27	**Autres immobilisations financières**	**600 €**
	274 Prêts	600 €
	Total	**600 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-213502628-20260223-04_02_26-DE

-d'autoriser le Maire ou un adjoint à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 pour le budget principal dans les limites indiquées ci-dessus.

- que les crédits budgétaires seront repris au BP 2026

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

,

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé
Le Maire,
J RICHARD.

.